



Discours de M le Maire à la salle de l'Union 11 novembre 2022

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers amis, ...

Nous sommes rassemblés ce jour pour célébrer le 11 novembre, date de commémoration. Depuis la loi du 28 février 2012, cette journée nationale est une journée d'hommage à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit.

Mais au fond, qu'est-ce qu'une commémoration, et à quoi cela peut-il bien servir ?

La commémoration, c'est une date, célébrée chaque année, qui sert à raviver dans nos mémoires ces moments forts de l'histoire, pour transmettre le souvenir d'un temps où la vie de chacun est mise en jeu pour défendre la liberté. Cette date est là pour rappeler à celles et ceux qui n'ont pas connu cette période, les raisons de cette célébration et son importance.

Alors, pour acter ce devoir de mémoire, je vais vous rappeler un petit bout de l'Histoire.

Le 8 novembre 1918, la délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes pour suspendre les hostilités. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées. C'est souvent cette image que nous trouvons représentée dans nos manuels scolaires pour symboliser l'armistice de la Première guerre mondiale.

Et c'est le 11 novembre, à 5h45 du matin, que l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Pourtant, cet armistice, qui n'avait qu'une durée de 36 jours, est reconduit à plusieurs reprises et ce ne sera qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est réellement actée !

Alors pourquoi avoir gardé le 11 novembre comme date pour célébrer l'armistice ?

Ce sont les anciens combattants qui insisteront auprès du Parlement pour déclarer le 11 novembre comme fête nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats et la loi du 24 octobre 1922 fixera ce jour de commémoration.

En 1923, le 11 novembre, le ministre de la guerre et des pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir, placée au-dessus de la tombe du soldat inconnu. Depuis, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.

Et nous nous sommes retrouvés tout à l'heure devant notre monument aux Morts et au cimetière canadien pour célébrer, comme il est de notre devoir de le faire, ceux qui ont donné leur vie pour défendre notre liberté.

Aussi, je profite de cette cérémonie qui ravive nos mémoires pour remercier vivement de leur présence indéfectible et dévouée nos représentants des associations d'anciens combattants et de leur représentant ici présent mon ami Ildebert TEN, et j'ai également une pensée pour mon ami Robert VAN CEULEBROECK qui ne pouvait être parmi nous ce jour pour raison de santé.

Et comme la mémoire nécessite que la transmission se fasse pour rester vivante, c'est avec la participation des jeunes de notre Maison de la Jeunesse, encadrés par Clément Rucart que nous avons mené cette cérémonie.

En effet, nos jeunes ont participé à chaque temps : distribution des bleuets et des coquelicots avec présentation de ces symboles, lecture du poème « Familiale » de Jacques Prévert et vous découvrirez, juste après mon allocution, leur invitation à vous exprimer directement sur un tableau ... Je laisserai notre animateur Clément vous l'expliquer juste après.

Avant de lui donner la parole, je tenais à adresser un grand merci à :

- LOTTEAU Faustine
- CORBET Zoé
- CORBET Louis
- BLOTTIAU Lars
- FLAMMENT Naéline
- BURGHO Djouliane
- HOLYDA Nathan
- MARTINEZ Janelle
- POSYILLE Erina
- BLOTTIAU Candice
- TONON Anélia

pour leur participation à ce beau projet.

Et je terminerai sur cette très belle citation de Jean D'Ormesson en mémoire des Morts pour la France que nous célébrons aujourd'hui : " Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants."

Et à Aulnoy, nous n'oublions pas !

Maintenant, je vous invite à écouter Clément Rucart pour vous présenter le projet que les jeunes vous ont préparés.

Vive la République, vive Aulnoy !